



11280*01

Demande de réduction sociale téléphonique

(article R 20-34 du code des Postes et Télécommunications)

1. Le demandeur :

Nom patronymique :

Nom d'usage (facultatif) :

Prénom :

Adresse : N° et rue

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville :

2. L'allocation sociale donnant droit à la demande :

Je suis bénéficiaire du Revenu Minimal d'Insertion (RMI) ☐

Je perçois l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ☐

Je perçois l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) ☐

sous le N° d'allocataire : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| (mention obligatoire)

3. L'abonnement téléphonique :

Je suis titulaire d'un abonnement à un service téléphonique fixe ☐ (n° commençant par 01 à 05)

Opérateur de télécommunications : France Télécom ☐ Autre ☐ préciser :.....

N° de téléphone fixe : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| (mention obligatoire)

4. La demande :

→ Je demande le bénéfice de la réduction sociale sur mon abonnement téléphonique pendant une durée de 12 mois à compter de l'acceptation de ma demande et j'autorise l'organisme social gestionnaire de ma prestation, à transmettre cette demande à mon opérateur de télécommunication.

→ Je m'engage à ne pas demander plusieurs réductions sociales téléphoniques simultanées.

→ Je donne mandat à l'organisme social en charge de ma prestation, de renouveler chaque année en mon nom, ma demande de réduction sociale téléphonique.

→ Dans le cas où je perdrais mes droits à la prestation sociale donnant droit à la réduction, j'autorise cet organisme à en informer l'opérateur.

→ Je certifie exacts les renseignements ci-dessus.

Fait à

le

Signature :

5. L'organisme destinataire de ma demande :

Si je suis bénéficiaire du **RMI ou de l'AAH**, j'adresse ma demande à la Caisse d'Allocations Familiales ou de Mutualité Sociale Agricole qui verse mes prestations.

Si je suis bénéficiaire de l'**Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)**, j'adresse ma demande à l'ASSEDIC.

6. La mise en œuvre :

A titre indicatif, je serai informé des suites de ma demande dans un délai d'un à deux mois après son dépôt. La réduction apparaîtra ensuite sur mes factures téléphoniques, tant que les conditions des § 2 et 3 sont remplies.

Je conserve le droit de la résilier à tout moment en m'adressant à l'organisme social concerné.